



*Mission Permanente de la République d'Haïti
aujourd'hui à l'ONU
au sein des Nations Unies*

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Intervention

de

Madame Marjory MICHEL

Ministre à la Condition Féminine

et aux Droits des Femmes

de la République d'Haïti

(Vérifier au prononcé)

New York, le 24 février 2011.

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit aux déclarations des distingués représentants-tes de l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et la Chine, du Chili, au nom du Groupe de Rio et des Bahamas, au nom de la Guyana, montée du Venezuela

Monsieur le Président,

Il est évident que l'éducation constitue un déterminant essentiel du changement social, ainsi qu'un prérequis de croissance économique et du développement durable et du bien-être individuel et collectif. L'Etat haïtien, qui a fait siennes une telle philosophie œuvre à travers le Ministère à l'écronie la Commission Éminente chargée des Femmes, le Ministère de l'Education Nationale, le ministère de la Santé et des Sports et autres secteurs concernés pour assurer la cohérence des politiques axées pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de la population des deux sexes. Ainsi le Gouvernement s'est engagé à élaborer des résolutions adoptées par les conférences régionales et internationales, notamment, celles de CEDAW, à Beijing en 1995 et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Mexico en 1995. Les données portées ci-dessous illustrent cette matinée évidence des progrès réalisés dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Haiti, sous «plén» à l'égard de variante dans la sens des objectifs du Millennium Development Goals en matière d'éducation et d'égalité des sexes. Efforts déployés par l'Etat haïtien ont permis d'améliorer l'accès de la population à tous les niveaux de l'enseignement, spécialement aux deux premiers cycles de l'école fondamentale.

Il faut reconnaître qu'Haïti certainement marqué des points en ce qui a trait à la promotion d'une éducation qui tient "encombre" de l'égalité des sexes, une éducation qui n'a pas de disparités sexistes dans les programmes et les programmes nationaux.

Il y a lieu aussi de souligner que l'Etat a toutefois mesures concrètes pour encourager les femmes à s'intéresser à de nouveaux domaines scientifiques, techniques et professionnels de meilleures possibilités de développement et de maintenir des perspectives de carrière.

En dépit de cette volonté manifeste Haïti fait face à des problèmes similaires à ceux confrontés par d'autres pays du Sud lorsqu'il s'agit d'aborder nos réalités nous citons :

- les longues distances à parcourir par des écolières surtout en milieu rural, en plus des tâches domestiques à assumer;
- la persistance des stéréotypes sexistes dans des espaces d'éducation autres que les établissements scolaires ordinaires

Monsieur le Président,

Mis à part les défis sur le plan éducatif, il existe plusieurs autres obstacles tels que l'éloignement des établissements scolaires pour les filles et les actes de violence perpétrés contre les femmes et les filles vivant dans les camps d'hébergement après le séisme qui a frappé le pays en 2010. En effet, bien qu'après des efforts déployés par l'Etat Haïtien pour assurer la protection et la sécurité des victimes de ce séisme, particulièrement les femmes et les filles, ces dernières connaissent encore une situation de grande vulnérabilité.

Face à la conjoncture post-séismique dans laquelle des actions ont été prises par le Gouvernement de la République D'Haïti, le Ministère à la Condition féminine aux Droits des Femmes a lancé une grande campagne nationale contre la violence faite aux femmes et aux filles. Ainsi, une loi contre la violence sexuelle prévue contre les femmes dans le décret loi du 17 juillet 2009 en attendant le vote par le Parlement Haïtien d'une loi cadre proposée par le Ministère à la Condition féminine aux Droits des Femmes contre ce phénomène.

Qu'il nous soit permis de l'exprimer au nom du Gouvernement et du peuple Haïtien nos sympathies et notre solidarité à l'endroit du Gouvernement et du peuple de la Nouvelle Zélande qui vient récemment d'être frappé par un tremblement de terre.

Je m'en voudrais de détailler cette intervention dans le détail mais nous tenons à remercier le Gouvernement et l'Administration pour leur participation à la Conférence des Nations Unies et des Etats Membres qui depuis 2010 ont renforcé leur appui technique et financier au Ministère à la Condition Féminine et des Droits des Femmes et lui ont permis ainsi de mettre en œuvre des actions nouvelles dans le domaine de la violence. Un remerciement spécial à l'UNICEF, l'UNFPA, la Coopération Espagnole, l'Agence du Développement du Canada, l'USAID dont la contribution à nos efforts est évidemment appréciée. Nous profitons également de la création de l'OMPTF pour demander à l'Agence de Développement à la tête de cet important organisme.

Je vous remercie.